

CONDITIONS DE PARTICIPATION

1 Les entreprises et autres organisations du monde des affaires qui fournissent au sein de la Sarre des prestations volontaires dans l'esprit du Pacte Écologique peuvent participer au Pacte Écologique Sarre. Ces prestations doivent s'accorder avec les objectifs du Pacte Écologique Sarre sur le plan qualitatif et quantitatif et doivent être révisables.

2 Les prestations volontaires allant au-delà des obligations légales et qui doivent être confirmées par le Bureau habilité en particulier à adhérer au Pacte Écologique Sarre:

- Participation au système EMAS;
- Introduction/Continuation d'un système de management écologique d'après ISO 14001;
- Réalisation d'un contrôle écologique documenté incluant un inventaire de la situation écologique, une analyse des points faibles et des propositions d'amélioration;
- Réduction de l'utilisation de matières particulièrement dangereuses par le biais de l'introduction volontaire de matières substitutives;
- Un aménagement exemplaire du terrain de l'entreprise, de l'immeuble ainsi que de l'environnement de l'entreprise d'après des critères écologiques;
- un encouragement des projets relatifs à la nature ou à l'environnement par le biais de dons de temps, d'argent ou en nature par exemple dans le cadre du projet Saarland 21;
- Contribution essentielle volontaire à l'intégration de la protection de l'environnement et au ménagement des ressources;
- Contribution essentielle volontaire à l'introduction du principe de l'économie du recyclage, à l'amélioration de la protection contre les nuisances, l'amélioration de la protection des eaux, de la nature et du sol;
- Contributions à la protection du climat, en particulier une contribution essentielle volontaire à l'utilisation de matières premières renouvelables, à l'utilisation des ressources régionales, à l'économie d'énergie - en particulier du couplage puissance-chaleur - et à l'utilisation des énergies renouvelables;
- Contribution essentielle volontaire à une mobilité respectant l'environnement, par exemple par l'introduction du job ticket;
- Contribution essentielle volontaire à la protection de l'environnement par la production de techniques et technologies écologiques innovatives ou d'autres produits écologiques innovatifs ainsi que l'offre de services analogues.

3 Les prestations doivent être fournies durant la période de validité du Pacte Écologique Sarre (jusqu'à 2011). Les prestations remontant à moins de deux ans et qui sont encore effectives dans le quotidien de l'entreprise seront également reconnues. Le Bureau décide sur la reconnaissance des prestations ainsi que sur le début et la fin d'une adhésion au Pacte Écologique.

4 L'adhésion n'implique pas d'obligations financières supplémentaires. Le participant acquiert le droit d'utiliser le logo du Pacte Écologique Sarre pendant la durée de son adhésion. Sa participation peut être terminée à tout moment. L'adhésion se termine également en cas d'infraction aux normes écologiques en vigueur.

La Convention entre le gouvernement du land et le monde des affaires sur une consolidation de l'économie de la Sarre dans le respect de l'environnement

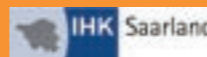
Bureau "Pacte Écologique Sarre"
auprès du Ministère Écologique

Keplerstraße 18
66117 Saarbrücken

CONTACT



Antje Otto
Vereinigung der Saarländischen
Unternehmensverbände e.V. (VSU)
Téléphone: (06 81) 9 54 34-42
E-mail: otto@vds-stahl.de
www.vsu.de



Dr. Klaus Gärtner
Chambre de Commerce et d'Industrie de la Sarre
Téléphone: (06 81) 95 20-425
E-mail: klaus.gaertner@saarland.ihk.de
www.saarland.ihk.de



Hans-Ulrich Thalhofer
Chambre des Métiers de la Sarre
Téléphone: (06 81) 58 09-178
E-mail: u.thalhofer@hwk-saarland.de
www.hwk-saarland.de



Jürgen Meyer
Chambre de Travail de la Sarre
Téléphone: (06 81) 40 05-244
E-mail: juergen.meyer@arbeitskammer.de
www.arbeitskammer.de



Thomas Bauer
Ministère de l'Économie et de la Science
Téléphone: (06 81) 501- 15 55
E-mail: t.bauer@wirtschaft.saarland.de
www.wirtschaft.saarland.de



Joachim Heinz
Ministère de l'Écologie
Téléphone: (06 81) 501- 47 16
E-mail: j.heinz@umwelt.saarland.de
www.umwelt.saarland.de

Bureau "Pacte Écologique Sarre"
auprès du Ministère Écologique
Keplerstraße 18
D-66117 Sarrebruck
Téléphone (06 81) 501-47 83
Téléfax (06 81) 501-47 28
info@umweltpakt.de

www.umweltpakt.de

Bureau "Pacte Écologique Sarre"
auprès du Ministère Écologique
Keplerstraße 18
D-66117 Sarrebruck
Téléphone (06 81) 501-47 83
Téléfax (06 81) 501-47 28
info@umweltpakt.de

www.umweltpakt.de

Saarland

Umweltpakt Saar



Umweltpakt
Saar

La Convention entre le gouvernement du land et le monde
des affaires pour une consolidation de l'économie de la Sarre
dans le respect de l'environnement

TOI AUSSI!

SOYEZ DE LA PARTIE!



Un comportement écologique exige de nous tous d'assumer notre responsabilité ; que ce soit dans le domaine privé, professionnel ou commercial. Le Pacte Écologique Sarre est un exemple d'une coopération couronnée de succès entre la politique et le monde des affaires, leur objectif commun

étant de consolider la force économique de l'entreprise à titre individuel mais aussi de la Sarre en général par le biais d'investissements innovateurs et écologiquement sensés. Par ce faire, les parties prenantes visent également à créer des places d'apprentissage et des emplois pérennes.

Entre-temps bien plus de 110 entreprises sarroises participent au Pacte Écologique Sarre avec des prestations écologiques volontaires, c'est-à-dire allant au delà des standards obligatoires de par la loi. De nombreuses entreprises ont mis les processus de leur activité au banc d'essai en introduisant un système de management écologique conformément aux consignes strictes de l'ordonnance européenne EMAS. Je les remercie, et je remercie également toutes les autres entreprises sarroises qui participent au Pacte Écologique Sarre. Parallèlement, je vous prie d'user intensément de vos prestations écologiques pour faire la publicité d'une participation au Pacte Écologique Sarre, tout à fait selon la devise : « montrez votre conscience écologique, parlez en ! »

Stefan Mörsdorf
Ministre de l'Écologie de Sarre

OBJECTIFS DU PACTE ECOLOGIQUE

Le Pacte Écologique Sarre est une convention entre le gouvernement de la Sarre et le monde des affaires sarrois, représenté par la Vereinigung der Saarländischen Unternehmensverbände (Association des entreprises sarroises), la chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre des Métiers et la Chambre de Travail.

Sauvegarder écologiquement et encourager le développement durable: tels sont les principes de cette coopération. La protection de l'environnement, le ménagement des ressources et l'amélioration des conditions cadres pour un développement économique prévalent.

Dans l'intérêt des générations actuelles comme futures, le vœu d'aboutir à un développement durable implique de penser et d'agir de manière qui servira aussi à l'avenir. Les partenaires du Pacte Écologique Sarre s'engagent à élaborer des objectifs d'action écologiques et de les réaliser de manière ciblée.

L'économie sarroise contribue à l'amélioration de la situation écologique en Sarre par le biais de prestations volontaires dans le cadre du Pacte Écologique.

Le gouvernement du land contribue à la consolidation du site économique de la Sarre et au maintien des emplois par un soutien financier, des mesures organisatrices et une simplification de réglementations relatives à l'écologie ainsi qu'une simplification de leur application.



SUCCEES DANS LES AFFAIRES – RESPONSABILITE ENVERS L'ENVIREMENT

Actuellement, plus de 110 entreprises participent au Pacte Écologique Sarre. À titre d'exemple, nous vous présentons deux entreprises:

En Novembre 2002, la société INA-Schaeffler KG de Homburg fut le premier membre du Pacte Écologique Sarre. L'entreprise INA-Schaeffler KG a introduit le système européen de management écologique EMAS sur tous ses sites sarrois.



Stefan Hantke
Direction
INA Lineartechnik
Homburg



« La protection de l'environnement au niveau des entreprises occupe une place d'honneur au sein du Groupe Schaeffler et fait même partie intégrante de nos principes de direction.

C'est l'une des raisons qui ont poussé la INA-Schaeffler KG à adhérer au Pacte Écologique Sarre le 11.11.2002 en tant que première entreprise sarroise.

Nous assumons notre responsabilité sociale envers notre prochain et envers les futures générations par un système de management écologique performant que nous améliorons constamment.

C'est sur cette base et avec la participation au Pacte Écologique Sarre que nous menons un dialogue intensif avec nos clients et avec le public. Nos relations de travail avec l'administration et les associations sont marquées par la confiance; nous espérons que d'autres entreprises suivront notre exemple et introduiront un système de management écologique. Nous sommes convaincus que nous contribuons véritablement à la protection de l'environnement par la fabrication de produits écologiques et l'évitement d'effets nuisifs pour l'environnement. »

L'entreprise UDER Elektromechanik de Friedrichsthal est la première entreprise artisanale de la Sarre qui déjà en 1996 conduisait un Audit écologique. Elle est également la première entreprise au niveau de l'Europe à avoir obtenu dans son secteur le numéro 1 du registre EMAS. L'entreprise participe au Pacte Écologique Sarre depuis mars 2003.



Volker Schuhmacher
Dipl. Ing. (FH)
PDG
UDER Elektromechanik GmbH



« La déclaration écologique en tant qu'instrument de l'EMAS représente pour nous une méthode adéquate de présenter des principes de management écologique, les objectifs ainsi que les prestations écologiques de notre entreprise. Nous reconnaissons expressément la protection de l'environnement et la responsabilité envers notre voisinage.

Ces informations créent la transparence sur les quantités, les coûts et la pertinence écologique du input et du output ainsi que sur les processus et cohérences organisationnelles. La transparence crée la confiance et améliore nos relations avec nos clients.

Nous motivons nos collaborateurs à assumer une responsabilité individuelle et à penser écologiquement. Nous encourageons à cultiver le savoir sur l'environnement dans tous les secteurs et tous les pôles d'activité de l'entreprise par des formations et des instructions.

La participation au Pacte Écologique est pour nous une motivation d'améliorer constamment et systématiquement notre performance écologique. »

FORMULAIRE DE PARTICIPATION

Demandeur

Adresse (Siège de l'entreprise/de l'institution)

Adresse du site (si différente de l'adresse du demandeur)

Interlocuteur (pour informations par téléphone, par Fax)

Autres moyens de communication (Internet, E-Mail)

Employés / dont apprentis

Nous postulons pour une participation au Pacte Écologique Sarre nous nous engageons à mettre en place de notre propre gré les mesures écologiques suivantes (veuillez joindre les documents explicatifs s.v.p):

1. _____ réalisé à partir de (Mois/Année)
2. _____ réalisé à partir de (Mois/Année)
3. _____ réalisé à partir de (Mois/Année)

Déclaration: nous déclarons avoir connaissance du fait que

- l'utilisation du logo du Pacte Écologique Sarre n'est autorisée qu'après reconnaissance écrite par le Bureau
- l'utilisation du logo n'est autorisée qu'accompagnée de la mention des mesures écologiques spécifiques reconnues par le bureau
- toute utilisation du logo comme élément de publicité sur le produit est interdite.

Nous déclarons être d'accord avec la mention de notre entreprise/site ainsi que de notre mesure écologique volontaire promise dans les publications informationnelles et les services des médias électroniques (par ex : internet) des partenaires du Pacte Écologique.

Lieu, Date

Signature